Canadian Counselling and Psychotherapy Association
L'Association canadienne de counseling et de psychothérapie

AND LEAD PARTNER
ET PARTENAIRE PRINCIPAL

owlpractice

PRESENT / PRÉSENTENT

COUNSELLING & PSYCHOTHERAPY MONTH

LE MOIS DU COUNSELING ET DE LA PSYCHOTHÉRAPIE

APRIL / AVRIL

Campagne virtuelle sur la Colline parlementaire

#accessalasantementale

Canadian Counselling and Psychotherapy Association
L'Association canadienne de counseling et de psychothérapie

CANADIAN COUNSELLING AND PSYCHOTHERAPY ASSOCIATION

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE COUNSELING ET DE PSYCHOTHÉRAPIE

Dans le cadre du premier Mois du counseling et de la psychothérapie, l'Association canadienne de counseling et de psychothérapie (ACCP) a organisé une campagne virtuelle sur la Colline parlementaire du 25 au 27 avril 2022 afin de sensibiliser davantage sur nos recommandations visant à améliorer l'accès aux services de counseling et de psychothérapie.

Avec l'aide d'Impact Public Affairs, des porte-parole du conseil d'administration de l'ACCP, des membres du personnel et des présidents de sections ont rencontré des députés pour rehausser le profil de la profession et militer en faveur de nos recommandations :

1- Exemption de la TPS/TVH pour le counseling thérapeutique et la psychothérapie et
2- Réintégration des conseillers canadiens certifiés (CCC) dans le programme des Services de santé non assurés (SSNA).

Exemption de la TPS/TVH pour les services de counseling et de psychothérapie

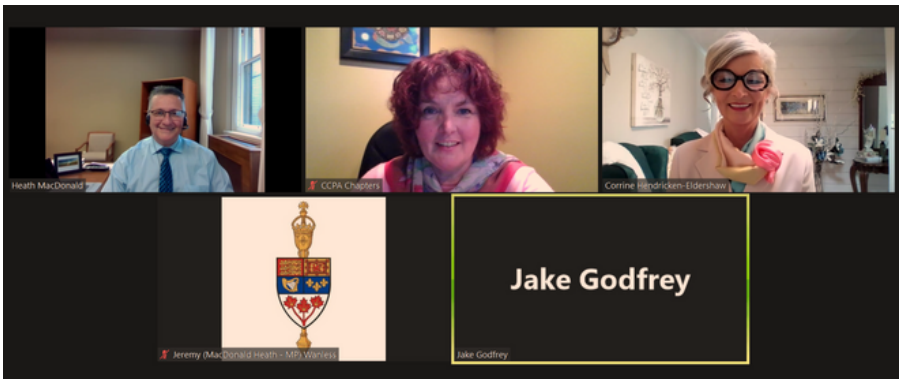

L'Association canadienne de counseling et de psychothérapie (ACCP) recommande d'exempter les services de counseling et de psychothérapie de la TPS/TVH, afin d'offrir aux Canadiens un meilleur accès aux options de soins de santé mentale les plus abordables et accessible.

La profession de thérapeute-conseil/psychothérapeute a atteint le seuil d'exonération de la taxe prévu par la Loi sur la taxe d'accise, car elle est réglementée dans cinq provinces. Toutefois, comme la profession ne réglemente pas le même titre dans les cinq provinces (comme c'est le cas pour d'autres professions exonérées de taxe), le ministère des Finances n'accepte pas que les thérapeutes fournissant des services de counseling et de psychothérapie constituent la même profession et répondent au seuil minimal de réglementation dans cinq provinces.

À l'heure actuelle, un certain nombre de fournisseurs de soins de santé (médecins, psychiatres, infirmiers autorisés, infirmiers psychiatriques autorisés, psychologues, ergothérapeutes et travailleurs sociaux) sont exemptés de facturer la TPS/TVH sur les services de psychothérapie, à l'exception des thérapeutes-conseils et des psychothérapeutes eux-mêmes, qui sont des spécialistes de cette pratique. Dans l'intérêt de l'accessibilité universelle aux praticiens de la santé mentale, les services des thérapeutes-conseils et des psychothérapeutes devraient également être exonérés de la taxe.

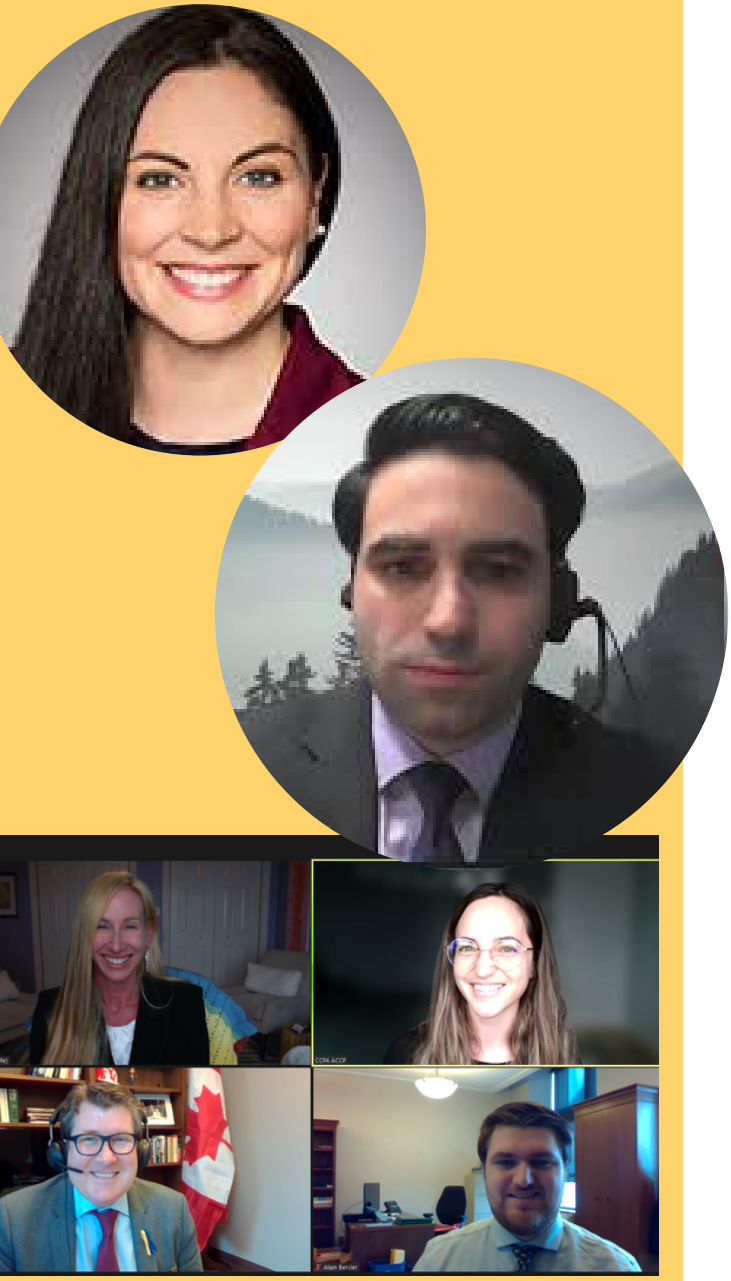

Réintégrer les CCC comme fournisseurs admissibles dans le programme des services de santé non assurés

Il existe un besoin important d'améliorer l'accès à un soutien professionnel qualifié en matière de santé mentale pour les peuples autochtones du Canada. Les tentatives d'assimilation ont contribué aux problèmes de santé mentale des Premières nations, des Inuits et des Métis, ce qui, à son tour, a causé du tort aux communautés autochtones. La perte de leur culture, de leur identité et de leur autodétermination a eu des répercussions profondes et permanentes sur leur bien-être mental.

Les conseillers canadiens certifiés (CCC) de l'ACCP étaient des fournisseurs de services admissibles dans le cadre des programmes SSNA et IRS RHS jusqu'en mai 2015, date à laquelle la désignation a été retirée de la liste dans toutes les provinces et territoires où la profession de conseiller/psychothérapeute n'est pas réglementée. Cette décision a considérablement réduit l'accès approprié et universel aux services de conseil en santé mentale pour les peuples et les communautés autochtones du pays, et désavantage ceux qui ont besoin de soins dans les provinces et territoires non réglementés.

Dans l'intérêt d'une accessibilité équitable aux services de santé mentale pour les peuples autochtones du Canada, il est recommandé que Services aux Autochtones Canada concrétise l'appel à l'action du Comité directeur de l'examen conjoint de l'APN et du Programme des SSNA et rétablisse immédiatement les CCC des provinces non réglementées en tant que prestataires admissibles au Programme des SSNA, ce qui ajoutera plus de 1 500 prestataires admissibles dans les provinces non réglementées.

Réunions

Les porte-parole de l'ACCP ont rencontré virtuellement et en personne les responsables suivants :

- Lena Metledge Diab, députée de Halifax Ouest
- Larry Maguire, député de Brandon-Souris, Manitoba
- Peter Fonseca, député de Mississauga East-Cooksville
  Président du Comité permanent des finances
- Peter Fragiskatos, député de London North Centre
  Secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national
- Heath MacDonald, député de Malpeque
  Membre du Comité permanent des finances
- Dr Stephen Ellis, député de Cumberland-Colchester
  Membre du Comité permanent de la santé
- Blake Richards, député de Banff-Airdrie
- Wayne Long, député de Saint John-Rothesay
- Andy Fillmore, député de Halifax
  Secrétaire parlementaire du ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie
- John Williamson, député de Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest
- Jenica Atwin, députée de Fredericton
  Membre du Comité permanent des affaires autochtones et du Nord

Témoignage au comité de la Chambre des communes

Comme résultat direct de la campagne virtuelle de la Colline parlementaire de cette année, l'ACCP a été appelée à témoigner devant le Comité permanent des affaires autochtones et du Nord (INAN) de la Chambre des communes.

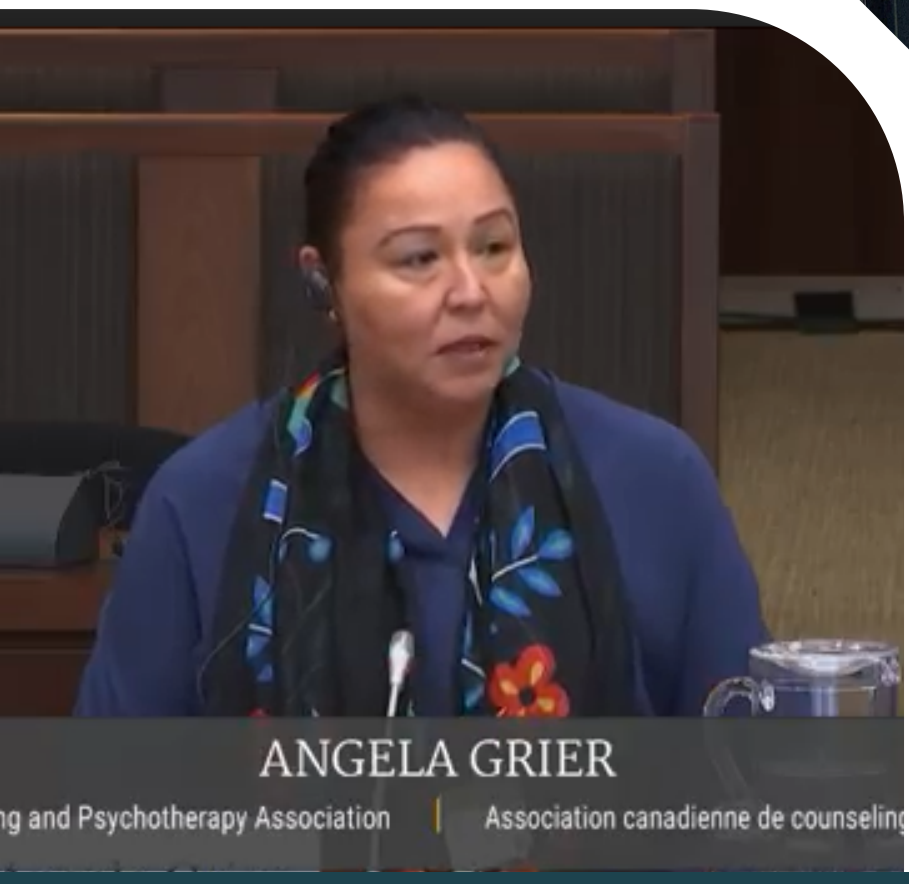

La porte-parole de l'ACCP était Angela Grier, responsable des initiatives autochtones. Elle a pris la parole devant le Comité permanent des affaires autochtones et du Nord de la Chambre des communes le 10 mai 2022, au sujet de la recommandation de l'ACCP de réintégrer les CCC dans le programme fédéral des Services de santé non assurés (SSNA).

Vous avez des questions? Contactez-nous.

www.ccpa-accp.ca
mgreen@ccpa-accp.ca